



L'an deux mille dix, le huit juin, Monsieur Christian GRELLET, Maire, a convoqué, le Conseil Municipal pour une séance devant avoir lieu le dix sept juin à vingt heures trente, à la salle polyvalente.

COMPTES RENDU DE LA SÉANCE DU 17 JUIN 2010

PRÉSENTS : MM. GRELLET, VOISIN, HUARD, ARNOULT, ROUSSEAU, COCHEREAU, GUIGNAUDEAU, LOPEZ, BUFFFETEAU, MOURRY, Mmes GUIMAS, DURAND, HAMELIN, PAILLER, LABECA-BENFELE.

FORMANT LA MAJORITÉ DES MEMBRES EN EXERCICE.

ABSENTS EXCUSÉS : M. GUILLARD donnant pouvoir à M. ARNOULT,
M. PERIBOIS donnant pouvoir à Melle HAMELIN.

Madame PAILLER est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire demande d'ajouter les sujets suivants à la séance du Conseil Municipal de ce soir :

- autorisation de déposer et signer le permis de construire pour la réalisation d'un abri de jardin de 24 m² situé Près de la Planche,
- participation des communes aux dépenses relatives au réseau d'aides spécialisées auprès des élèves du 1^{er} degré en difficultés pour l'année scolaire 2009 -2010,
- convention de mise à disposition au profit de la Croix Rouge Française,
- participation financière à la classe découverte de cette année pour les élèves de Ligueil de l'école publique primaire.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉCÉDENT.

Le compte-rendu ne soulève aucune remarque ; il est approuvé à l'unanimité.

2. COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES.

⇒ Espace Urbain - Bâtiments Communaux – Habitat.

Jacques ARNOULT informe l'assemblée que le permis de construire pour la salle d'accueil / d'animation a été reçu en mairie cette semaine. L'inauguration des sept logements locatifs construits par TOURAINE LOGEMENT, rue de nentershausen, aura lieu le 12 juillet 2010.

⇒ Espace Rural – Voirie - Assainissement – Eclairage public.

Michel HUARD annonce aux conseillers que la commission s'est réunie le 28 mai 2010. Les points suivants ont été abordés.

- Quartier "les Quarts".

Il évoque le problème du stationnement dans ce quartier. En effet, chaque résident gare son véhicule devant son domicile voire sur le trottoir. Aline GUIMAS avait souligné que les parents avec leur jeune enfant en poussette sont obligés de marcher sur la route, ce qui augmente le risque d'accident. Un courrier a été adressé à VAL TOURAINE HABITAT propriétaire de quelques logements situés dans ce quartier, afin d'aménager une zone de stationnement à leur proximité. Une rencontre est prévue, à ce sujet, ce vendredi avec Monsieur le

Maire et les responsables de l'aménagement voirie de VAL TOURAINE HABITAT. La commission propose d'instaurer dans le quartier "les Quarts" le stationnement alterné par quinzaine. Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et à l'unanimité, décide d'instaurer le stationnement alterné par quinzaine, de dire qu'un courrier sera adressé aux riverains pour les avertir de la nouvelle règle de stationnement.

- Rue du Onze Novembre.

Il y a le même problème de stationnement dans la rue du Onze Novembre, cela met d'autant plus en danger les piétons qui descendent du trottoir pour marcher sur la route. Afin d'y remédier, la commission propose de délimiter huit à dix emplacements de stationnement avec un marquage au sol.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer huit à dix emplacements de stationnement, rue du Onze Novembre, avec un marquage au sol.

- Allée des Cyclamens.

La Commission poursuit sa réflexion quant au devenir de la circulation dans cette voie.

- Demande du Foyer de Cluny : installation de deux ralentisseurs.

La direction du Foyer de Cluny demande l'aménagement d'un passage piéton protégé pour sécuriser la chemin de l'Abbaye (ancienne ligne de chemin de fer). La circulation de ses pensionnaires, notamment ceux en mobilité réduite, serait protégée par un passage piéton situé entre ces deux ralentisseurs en créant une zone à 30 km/h. Michel HUARD précise que cela permettrait d'accéder, en toute sécurité, au parking qui sera agrandi prochainement. Le Foyer de Cluny a proposé de participer financièrement à cet aménagement à hauteur de cinq cents euros.

Après en avoir débattu, à l'unanimité, le Conseil Municipal reporte sa décision sur ce projet.

- Inspection vidéo du réseau d'assainissement collectif : rue de la Cassaderie / rue du Onze Novembre / rue Aristide Briand.

L'inspection télévisée, réalisée le 13 avril 2010, montre que le réseau d'assainissement collectif d'eaux usées situé rue de la Cassaderie est très endommagé. Effectivement, à plusieurs endroits, il y a des fissures longitudinales ouvertes entraînant une infiltration d'eaux claires parasites. Cette infiltration est de plus en plus importante au croisement du réseau rue de la Cassaderie et rue du Onze novembre. Une estimation des travaux de réhabilitation de ce réseau sera demandée auprès du maître d'œuvre afin de pouvoir arrêter une date de réalisation de ces travaux soit en même temps que la réhabilitation du réseau situé Prés de la Planche et rue des Douves, soit reporter cette réalisation en 2011. Cela dépendra du coût estimé.

- Extension du réseau d'assainissement collectif route de Descartes

Michel HUARD expose le projet retenu pour la réalisation de l'extension du réseau d'assainissement d'eaux usées de la route de Descartes. En raison de la topographie du lieu, la zone route de Descartes a été divisée en deux zones distinctes l'une dénommée Ouest et l'autre Est.

ZONE OUEST

Sept raccordements sont prévus dans cette zone.

L'extension du réseau sera raccordée à celui du lotissement de la Bonne Dame. Cependant, il faut prévoir la mise en place d'un poste de relevage individuel pour l'entreprise CMA car son terrain manque de relief.

ZONE EST

Cette zone est située à côté du bourg. Elle comprend 7 habitations.

Le réseau est conservé sous la départementale pour la collecte des habitations évitant la mise en place de postes individuels de relevage car la pente est normale.

- Rue des Mœurs – place du Champ de Foire

Afin d'améliorer l'éclairage public au croisement de la rue des mœurs et l'avenue du Huit Mai 1945 en direction du Champ de Foire, la commission propose de mettre en place un lampadaire qui pourrait être raccordé à celui situé sur le mur de la maison rue des Mœurs. Une demande sera formulée à différentes sociétés pour connaître la faisabilité de ce projet et le coût de réalisation.

- N° 58 de la Rue du Onze Novembre

La commission propose de réaliser un apport en terre le long de la propriété située n°58 rue du Onze Novembre pour faciliter l'entretien de cet espace vert par les agents communaux.

Le panneau "marché de France" sera rehaussé d'une trentaine de centimètres afin de permettre une meilleure visibilité des automobilistes empruntant cette voie.

Gérard VOISIN informe les conseillers que la commission Vie associative, sportive et culturelle s'est réunie le 14 juin 2010. A cette réunion, les points suivants ont été abordés :

- L'inauguration de l'éclairage du terrain de football attendra que le lieu soit opérationnel : le nouveau terrain aux nouvelles dimensions, la pelouse et les abris remis en place.

- Fête de la Musique

Le programme sera le suivant : à partir de 18 h le groupe "Quiproquo" au Rico'Delph, à 19h dans la salle Bergerault la chorale "Chanter en chœur", à la Place Gambetta à partir de 19h, il est prévu un grand pique-nique avec les groupes "les Fobies", "Merci d'être venus", EOLE et Placedu Champ de Foire Personnalité double avec "La Gargoulette", avec des démonstrations de Lig Danse et la GRS et la collaboration du Restaurant Le Croissant.

- Le Forum des associations prévu le 26 septembre 2010, une vingtaine d'associations ont confirmé leur participation. Le Crédit Agricole animera une conférence sur les risques encourus par les bénévoles des associations, gestion des personnels salariés par des associations.

Le plan d'installation de la manifestation est prêt. La prochaine réunion aura lieu le 1^{er} septembre pour finaliser le programme des interventions, l'affiche générale et les besoins des retardataires.

- Fleurissement des fenêtres

Cette année, l'opération "pétunias" a eu moins de succès. En fait, un certain nombre de personnes a continué à fleurir avec des géraniums et non pas avec des pétunias.

- Séances de cinéma

L'association Terres d'Images a été créée et se réunira le 1^{er} juillet en présence de la présidente de Ciné Off. Il y sera question de la mise en place du festival du même nom, des séances pour Ligueil de cinéma ; les personnes intéressées pourraient être des Ligoliens volontaires et des adhérents de l'association.

- Tableau "La Communion" et les vitraux

Les vitraux ont été réparés et le tableau devrait être livré à la fin de ce mois ou au plus tard début juillet.

- Enveloppes préaffranchies

Cette action a été couronnée de succès. C'est pourquoi La poste a eu notre accord pour en imprimer deux mille supplémentaires, sans coût pour la Commune.

- Rosiers

En fin d'année et suivant les possibilités du budget, cet évènement sera rediscuté.

- Marché du samedi matin

Le 5 juin, il n'y avait que deux commerçants dont une marchande de chaussures. Les producteurs locaux, à priori, ne travaillent pas assez sur ce marché et le désertent peu à peu. L'expérience est prolongée jusqu'au mois de novembre car la prorogation de la gratuité de la place a été votée par le Conseil Municipal dernièrement.

- Soirées théâtrales du mois de juillet

La troupe de l'Amarante, de Saint-Branches, vient présenter deux spectacles les 27 et 28 juillet 2010, à la Prairie du dauphin, elle arrivera le 26 juillet et repartira le 29 juillet. Il a été accordé de pouvoir utiliser les douches et les toilettes du camping pendant leur présence.

- Conférence

Le 25 juin 2010, une conférence sur le thème Israël – Palestine sera animée par Monsieur Francis LERE et son fils adhérents de l'association "La Paix Maintenant Touraine".

- Collectionneurs de voitures sans permis

Cette association fera une étape à Ligueil à la Prairie du Dauphin. A cette occasion, le café leur sera offert vers 9h30.

3. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN AU PROFIT DE L'ASSOCIATION "LES CROQUEURS DE POMMES".

Gérard VOISIN explique à l'assemblée qu'auparavant la Commune de Ligueil était un haut lieu de la culture d'arbres fruitiers notamment les pruniers. Plusieurs variétés de pruniers fleurissaient dans les vergers et fournissaient les marchés de Tours. L'association "les Croqueurs de Pommes" de Veigné étant à la recherche d'un terrain pouvant abriter un verger conservatoire des variétés fruitières d'arbres à noyaux et d'un verger "école". La Commune propose de mettre à disposition de l'association un terrain, cadastré sous la référence D n° 1261, sur le domaine public. Cette mise à disposition serait établie à titre gratuit.

Après lecture de la convention, Cédric BUFFETEAU souligne que les agents communaux ont un programme très chargé en période estivale et ne pourront pas assurer la tonte de ce terrain. En outre, il aurait été souhaitable d'avoir une estimation du coût de la clôture du terrain. Michel GUIGNAudeau ne souhaite pas remettre en cause ce projet pour lequel lui et son groupe sont favorables mais il demande que l'article 3 soit modifié afin de ne pas alourdir les dépenses de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE

DE CONCLURE avec l'association "Les Croqueurs de Pommes" une convention amiable de mise à disposition d'un terrain de 6.387 m² situé Prés de la Planche, cadastré D n° 1261, à titre gracieux. L'association assurera l'entretien du terrain et l'implantation d'un verger conservatoire des variétés fruitières d'arbres à noyaux et d'un verger "école" ;

D'APPROUVER la convention telle que présentée avec la modification des articles 3, 4 et 6 comme suit :

Article 3

"L'association assurera les plantations à son gré ainsi que l'entretien des arbres et du terrain. Le terrain mis à disposition sera clôturé à la charge de la Commune."

Article 4

"Les membres de l'association auront seuls accès au verger. Toute personne étrangère devra être accompagnée par un membre de ladite association."

Article 6

"L'association pourra ériger à un emplacement convenant aux deux parties, un petit abri pour le matériel initiatique et l'outillage. Cette implantation et la construction devront respecter les règles édictées par le plan local d'urbanisme."

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

4. PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX VOYAGES SCOLAIRES EN ESPAGNE.

Monsieur le Maire rappelle la position prise lors du Conseil Municipal du 18 février 2010 : " (...) le Collège Maurice GENEVOIX, organisateur des voyages linguistiques, avait demandé une aide financière pour les voyages qui ont eu lieu en Allemagne et en Espagne, respectivement du 22 au 27 mars 2010 et du 24 avril au 1^{er} mai 2010. Neuf collégiens domiciliés à Ligueil étaient concernés pour le séjour en Allemagne et huit pour celui en Espagne. Il ne fallait pas pénaliser les élèves qui partent en Espagne en raison des liens distendus avec la ville jumelle, Cantalejo. (...)Monsieur le Maire proposait de délibérer, uniquement, sur la participation financière au voyage en Allemagne et de ne pas prendre de position définitive pour le voyage scolaire en Espagne : une lettre a été adressée à Monsieur le Principal du collège dans ce sens. Le Conseil Municipal a été d'accord à l'unanimité de reporter au prochain conseil la décision pour la subvention pour le séjour en Espagne."

Depuis la décision est restée en suspens. Aujourd'hui, la Commune est de nouveau sollicitée pour cofinancer le séjour en Espagne. Ce séjour a eu lieu du 1^{er} au 5 juin 2010. Monsieur le Principal du Collège s'est étonné de la position des conseillers mais n'a pas pour autant modifié le programme du premier séjour en Espagne. Le second séjour en Espagne qui se déroule exclusivement à Barcelone, il ne remplit pas les conditions d'obtention de la subvention.

Marie-Laure DURAND précise que Monsieur le Principal connaissait, depuis mai 2008, les conditions de l'octroi de subvention pour les séjours linguistiques organisés par le collège : accorder une subvention pour les séjours en Espagne serait non seulement une manière détournée de revenir sur la position du conseil, mais également un manque de reconnaissance de l'effort des professeurs d'Allemand et d'Anglais d'intégrer à leur circuit la visite des villes jumelles.

Monsieur le Maire souligne que les conventions de jumelage ont été signées entre les communes. Le comité de jumelage prenant en charge l'organisation des échanges et des manifestations liées aux échanges internationaux. Il fait remarquer qu'il y a eu un échange avec la mairie de Cantalejo.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, maintient la position prise lors du conseil en date du 15 mai 2008 : "la commune subventionne uniquement les séjours organisés dans les villes jumelles." Il est dit qu'un courrier sera rédigé dans ce sens à Monsieur le Principal du Collège.

5. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009 DU DÉLÉGATAIRE ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

Michel HUARD donne lecture du rapport d'activité annuel du délégataire de service public d'assainissement. Il a été rédigé conformément à la loi n° 95-127 du 8 février 1995, le décret n° 2005-236 du 14 mars 2005. VEOLIA, délégataire de ce service pour la Commune jusqu'au 31 décembre 2009, a transmis ce rapport pour l'année 2009. Ce rapport comprend :

- ⇒ les données techniques du service incluant les actions concrètes mises en œuvre en 2009 dans l'exercice des missions incombant à VEOLIA,
- ⇒ les données économiques traduisant l'équilibre financier du contrat.

Le technicien du SATESE a exposé lors du Conseil Municipal du 15 avril 2010 l'exploitation du service assainissement collectif des eaux usées. Elle est similaire à celle de l'année 2008 et n'apporte aucune remarque.

Le réseau est d'une longueur de 13.813 mètres. Huit cent quatre vingt deux abonnés sont raccordés au réseau d'assainissement collectif des eaux usées. Vingt huit tonnes de boues ont été évacuées par épandage sur terrain agricole selon le plan d'épandage.

Les rendements mesurés lors des bilans mensuels sont bons sur l'ensemble des paramètres mesurés ; toutes les normes de rejet sont respectées. Par conséquent, le fonctionnement de la station d'épuration est satisfaisant et la qualité du rejet des eaux traitées est bonne.

Synthèse de l'activité clientèle

	2008	2009
Nombre d'abonnements eau	1.151	1.147
Nombre de demandes d'abonnements	81	100
Nombre de résiliations	80	113
Taux de mutations	9,4 %	11,6 %
Taux d'impayés (factures N-1 impayées au 31/12/N)	1,1 %	2,7 %
Taux de clients mensualisés	20,6 %	22,7 %
Taux de clients prélevés	44,8 %	47,22 %
Taux de clients bénéficiant d'un échéancier de paiement différé	7,82 %	4,27 %
Nombre de dédommagements pour engagement de service non tenu	sans objet	sans objet
Nombre de dossier d'aides de solidarité eau traitées dans l'année	6	0
Taux de réclamations écrites	3,3 %	0 %

Le délégataire présente les données économiques selon l'article R. 1411-7-I-a et b du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les produits sont similaires à ceux de l'année 2008. Cependant, nous constatons une légère baisse au niveau de la facturation courante mais une augmentation du montant des produits relatifs aux travaux attribués à titre exclusif. Cela permet de maintenir, par rapport à l'année 2008, le montant total des recettes. Nous constatons une baisse significative des charges d'exploitation représentant 3,59 % de moins par rapport à l'année 2008. Cela permet d'avoir un résultat excédentaire pour l'exercice 2009.

VU la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux délégations de service public,

VU le décret n° 2005-236 du 14 mars 2005 relatif au rapport annuel du délégataire de service public local et modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport d'activités pour l'année 2009 de VEOLIA EAU relatif à la délégation de service public assainissement collectif des eaux usées,

Considérant que le rapport d'activités 2009 du délégataire du service d'assainissement ne fait l'objet d'aucune observation particulière,

Après avoir entendu l'exposé de Michel HUARD et à l'unanimité, le Conseil Municipal

APPROUVE le rapport d'activités 2009 de VEOLIA EAU, délégataire du service public d'assainissement collectif d'eaux usées,

DIT que le rapport est mis à la disposition du public.

6. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UNE SALLE COMMUNALE POUR LES ACTIVITÉS ESTIVALES DE L'OFFICE DE TOURISME.

Monsieur le Maire explique que chaque année en période estivale, la Commune met à disposition de l'Office de Tourisme du Grand Ligeillois une salle supplémentaire pour faire face à l'augmentation de fréquentation et exposer des produits régionaux.

Cela permet d'agrandir l'espace d'accueil de l'Office de Tourisme et de le rendre plus convivial en rehaussant l'image touristique de la Commune.

Après lecture de la convention de mise à disposition de la salle numéro 6 et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle n° 6 à compter du 15 juin 2010 jusqu'au 31 août 2010,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition entre l'Office de Tourisme du Grand Ligueillois et la Commune.

7. MODIFICATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE.

Monsieur le Maire explique que des agents travaillant à temps non complet affectés au service des écoles souhaitent augmenter éventuellement leur temps de travail. Après avoir établi un comparatif sur quelques années de leurs heures réellement travaillées, il n'y a pas lieu de le modifier.

Cependant, un agent à temps complet partira en retraite d'ici la fin de l'année ; il faut assurer son remplacement en sachant qu'il convient de réduire le nombre d'heures à effectuer en raison de la redistribution des tâches à réaliser à l'école maternelle.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE

De ne pas modifier la durée hebdomadaire des adjoints techniques affectés au service scolaire sauf celui affecté au service de cantine à raison de 6,5/35 au lieu de 6/35,

De fermer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2010,

D'ouvrir un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 30,5/35 à compter du 1^{er} septembre 2010,

De dire que le temps de travail des autres agents exerçant au sein de la Commune reste inchangé.

8. DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été adressée aux conseillers municipaux ce jour. Au vu de la procédure, il convient de respecter le délai de sept jours. C'est pourquoi la déclaration d'intention d'aliéner est reportée au prochain conseil.

9. AUTORISATION DE DÉPOSER ET SIGNER LE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA RÉALISATION D'UN ABRI DE JARDIN.

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction d'un abri de jardin situé Prés de la Planche, d'une superficie de 24 m², à la charge de l'occupant actuel dudit terrain. Ces travaux ne sont pas exemptés de permis de construire conformément à la classification de la zone.

Michel GUIGNAUDEAU souhaiterait que la classification de la zone Prés de la Planche soit modifiée dans le PLU (Plan local d'Urbanisme) afin de permettre au bailleur une exploitation sereine du terrain mis à sa disposition.

Monsieur le Maire précise qu'il est préférable de modifier le P.L.U. par projet d'aménagement et non pas réaliser une révision du PLU avec l'ensemble des projets de modification des zones pour éviter le prolongement de la procédure.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 8 mars 2006 et modifié le 16 janvier 2008,

Vu la délibération n° 54/10 du Conseil Municipal approuvant le projet de construction d'un abri de jardin, situé Prés de la Planche,

VU l'avis favorable en date du 19 mai 2010 de la commission Espace Rural - Bâtiments communaux – Habitat,

Considérant qu'à ce stade du projet il convient de déposer un permis de construire pour la réalisation d'un abri de jardin situé Prés de la Planche,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à déposer et à signer le permis de construire pour la réalisation d'un abri de jardin d'une superficie de 24 m², situé Prés de la Planche, référence cadastrale D n° 1183.

10. PARTICIPATION DES COMMUNES AUX DÉPENSES RELATIVES AU RÉSEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES AUPRÈS DES ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ.

Monsieur le Maire informe les conseillers que depuis 2007 le réseau d'aides spécialisées auprès des élèves en difficultés (R.A.S.E.D.) a été mis en place sur la commune de Ligueil pour l'école publique du 1^{er} degré. L'équipe de ce réseau est constituée d'une psychologue scolaire et d'une enseignante, appelée maîtresse E, qui est chargée des aides à dominante pédagogique.

Depuis la rentrée scolaire 2009, le secteur d'intervention de la psychologue et de la maîtresse E s'est élargi.

Pour la psychologue, le secteur comprend désormais vingt communes : *Bossée, Bournan, La-Chapelle-Blanche-Saint-Martin, Ciran, Mouzay, Vou, Varennes, Saint-Senoche, Esves-le-Moutier, Betz-le-Château, Verneuil-sur-Indre, Saint-Hippolyte, Bridoré, Ferrière-Larçon, Paulmy, Neuilly-le-Brignon, La-Celle-Guénand, Saint-Jean-St-Germain, Le-Petit-Pressigny et Ligueil, soit 678 élèves à suivre.*

Pour la maîtresse E, il regroupe treize communes : *Le Louroux, Manthelan, Bossée, La-Chapelle-Blanche-Saint-Martin, Bournan, Marcé, La-Celle-sur-Esves, La-Celle-Saint-Avant, Ferrière-Larçon, Paulmy, Neuilly-le-Brignon, La-Celle-Guénand, le-Petit-Pressigny ; 600 élèves sont concernés.*

Gérard VOISIN informe les conseillers que la psychologue remercie la Commune de lui avoir permis de travailler dans de bonnes conditions grâce aux moyens mis à sa disposition.

Michel GUIGNAudeau regrette que l'inspection académique de Loches n'ait pas fourni de bilan d'évaluation de ce service.

A l'unanimité, le Conseil Municipal

DÉCIDE

DE FIXER les sommes

- de **2,93 euros** par élève correspondant aux dépenses engagées pour assurer le service R.A.S.E.D. au titre de la psychologue,
- de **0,72 euros** par élève correspondant aux dépenses engagées pour assurer le service R.A.S.E.D. au titre de la maîtresse E ;

DE RECOUVRER les sommes correspondantes auprès des communes citées ci-dessus qui bénéficient de ce service au prorata du nombre d'enfants scolarisés au sein des différentes écoles ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à cette affaire.

11. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION AU PROFIT DE LA CROIX ROUGE.

Monsieur le Maire annonce que l'association de la Croix Rouge s'est dotée d'un véhicule pour transporter notamment des denrées alimentaires. Jusqu'à présent, l'utilitaire stationnait dans un garage situé à Bournan. Cela conduisait à allonger le temps des trajets surtout que l'association intervient sur le secteur de la Commune de Ligueil. Il est proposé de mettre à sa disposition un emplacement dans le garage situé rue du Paradis à Ligueil.

Monsieur le Maire présente la convention qui serait conclue à titre gracieux pour une durée de trois ans renouvelable.

Après lecture de la convention et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la mise à disposition, à titre gracieux, d'un emplacement d'une superficie de 30 m² dans le bâtiment désigné sous le nom de l'ancien garage Barrault,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition entre l'association Croix Rouge Française et la Commune.

12. PARTICIPATION FINANCIÈRE AU SÉJOUR DÉCOUVERTE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DU 1^{ER} DÉGRÉ.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dix huit enfants de l'école publique du 1^{er} degré ont participé à un séjour "découverte" en Vendée. La liste des élèves a été déposée ce jour en mairie. Les élèves participants sont domiciliés à Ligueil. Il propose de cofinancer ce séjour en versant, directement aux familles, la somme de soixante euros par élève participant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DÉCIDE de verser une subvention de soixante euros par élève participant,

DIT que la subvention sera versée directement aux familles,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2010,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à cette affaire.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au jeudi 22 juillet 2010.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le compte rendu de la séance du 17 juin 2010 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance a été affiché le 24 juin 2010, conformément aux prescriptions de l'article L. 2125-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.